

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 21 NOVEMBRE 2011

- n° 31 de Mmes Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et Eva Kleisli (Verts), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal l'adhésion de la Commune de Fribourg à la Charte des Jardins

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) résume le postulat ci-après :

*"En 2010, année de la biodiversité, la plate-forme d'information des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement romands, dont celui de Fribourg, publiait la Charte des Jardins et invitait les communes à y adhérer.*

*Comme le confirmait le Forum Biodiversité Suisse en septembre dernier, le recul de la biodiversité en Suisse n'est aujourd'hui pas stoppé et les zones urbaines ont un rôle important à jouer dans la conservation du patrimoine naturel. Ce n'est pas pour rien qu'un des dix objectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité vise à ramener la nature dans les villes. Fribourg, en appliquant et en promouvant les principes de la Charte des Jardins auprès de la population, s'engagerait à entretenir et à aménager ses zones vertes de manière plus naturelle et ainsi à favoriser la survie de la petite faune sauvage.*

*L'objectif de cette démarche est d'éviter l'appauvrissement faunistique et floristique des anciens quartiers et de ramener la nature dans les quartiers plus récents et plus densément peuplés. C'est également une démarche de sensibilisation à long terme étant donné que l'on ne peut respecter et protéger que ce que l'on connaît. Dans l'optique d'une densification de l'habitat dans l'agglomération, ramener et maintenir la nature en ville est aussi garant de qualité de vie.*

*La Charte des Jardins est un instrument du développement durable et permet à moyen terme de faire des économies sur les frais liés à l'entretien des surfaces vertes. Pour toutes ces raisons, nous invitons le Conseil communal à étudier notre postulat et à le mettre en œuvre."*